

GRAND CONSEIL

Question Pierre-André Page et Gabriel Kolly

2014-CE-145

Préavis du service de la mobilité

DAEC

02.07.2014

Lors de la mise à l'enquête d'un PAL ou d'autres dossiers (constructions, aménagements) il s'avère que les préavis de la Mobilité font davantage preuve d'immobilisme que de visions vers l'avenir.

Je vous cite quelques exemples de situations actuelles qui sont, à mes yeux, incompréhensibles, à savoir :

La mise à l'enquête publique sur un terrain de la commune de Romont, situé en face de la gare CFF, pour un projet de construction comprenant : 150 logements, des surfaces commerciales de 3000 m² et des surfaces de bureaux de 1500m², le Service de la mobilité exige un parking vélos de 700 places pour ce lotissement !

Ce même Service de la mobilité, qui semble ignorer la réalité, veut que le parking souterrain offre, tout au plus, 317 places de parc pour véhicules alors que le maître d'œuvre est disposé à construire des parkings souterrains supplémentaires qui seraient de loin superflus.

En effet, en parking souterrain, les places seraient facilement louées à des usagers de la gare CFF, car depuis un moment déjà, il en manque cruellement. La construction de places de parc pourrait servir aux personnes qui prennent le train et favoriserait l'utilisation des transports publics. Je rappelle que l'offre en bus depuis la plupart des communes vers la gare de Romont est souvent très limitée pour ne pas dire inexistante à certaines heures de la journée. Pour l'instant, ni la commune, ni les CFF envisagent de créer des places supplémentaires. Il est quand même regrettable que le Service de la mobilité préfère laisser ce surplus de voitures engorger les alentours de la gare, voire même se parquer d'une manière illicite dans les environs.

La totalité de la parcelle dont il est question sera de toute façon construite, c'est dire que le Service de la mobilité bloque une possibilité de construction de parking souterrain sans aucune emprise supplémentaire sur des terres agricoles.

Cela m'amène à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Comment le Service justifie l'obligation de réaliser un parking vélos de 700 places (cela correspond à 4,6 vélos par logement) ?
2. Quels sont les motifs du Service de la mobilité pour ne pas permettre la construction de parkings souterrains supplémentaires dans cette zone et ainsi favoriser le train au détriment de la voiture ?
3. Lorsque le complexe sera réalisé, il ne sera plus possible de construire des parkings souterrains aujourd'hui déjà nécessaires et sans emprise supplémentaire sur des terres agricoles ; le Conseil d'Etat cautionne-t-il cet état de fait ? Si oui, est-il conscient que dans le futur il faudra utiliser des surfaces agricoles rentables pour l'agriculture ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour sa réponse à mes questions en lui demandant qu'il intervienne pour que l'on émette des préavis avec un peu plus de bon sens.

(Sig.) Pierre-André Page, député
Gabriel Kolly, député